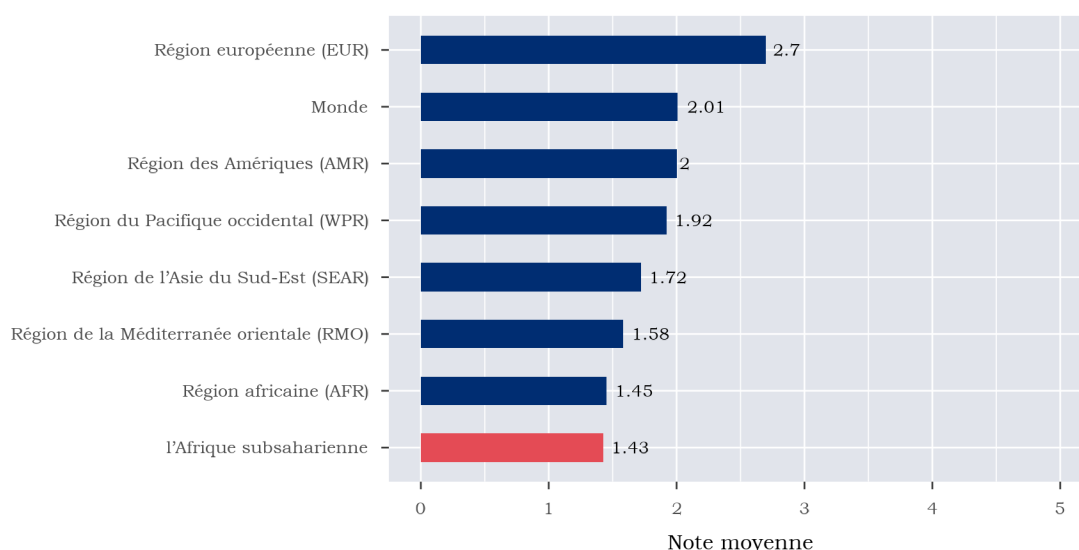


Évaluation de la fiscalité des cigarettes : Zoom sur l'Afrique subsaharienne

Figure 1 : Note générales moyennes par région (2024)



Source des données : Évaluation de la fiscalité des cigarettes de l'EfH, 4e édition

Messages clés

1. Dans la 4^e édition de l'« Évaluation de la fiscalité des cigarettes » de « Economics for Health » la note globale moyenne en 2024 pour l'Afrique subsaharienne a été de 1,43 sur 5, soit la plus faible de toutes les régions. Il existe donc une marge d'amélioration importante.
2. Parmi les quatre composantes utilisées pour calculer la note générale de l'évaluation, les pays d'Afrique subsaharienne ont obtenu les meilleurs résultats en matière de structure fiscale, avec une moyenne de 2,96 points. Cela suggère que les structures fiscales de la région sont relativement efficaces, même si des améliorations restent possibles dans de nombreux pays.
3. Des taux de taxes d'accise plus élevés contribueraient à rendre les cigarettes moins abordables. La note moyenne pour la composante « évolution de l'accessibilité » n'est que de 0,37 sur 5. Les prix des cigarettes n'ont pas augmenté au même rythme que les revenus et l'inflation. Cela souligne l'importance d'introduire des ajustements en fonction du revenu réel et de l'inflation afin de garantir une réduction de l'accessibilité.
4. Parmi les pays de la région, le Lesotho est le plus performant, avec une note générale de 3,5 points, tandis que la Somalie est en retard par rapport à la moyenne régionale avec 0 point sur 5.

Introduction

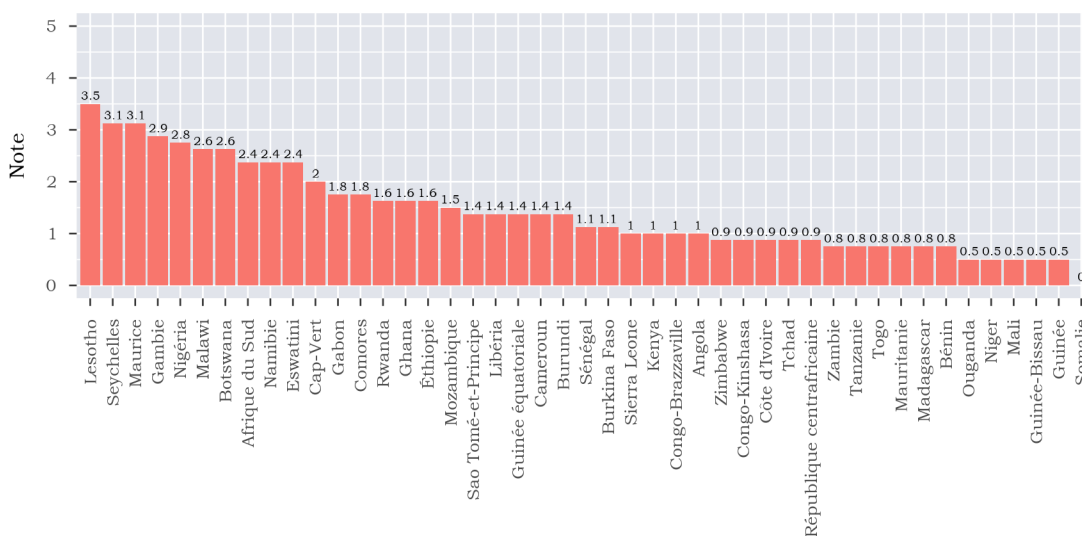
L'« Évaluation de la fiscalité des cigarettes » de « Economics for health » évalue les systèmes de taxation des cigarettes des pays selon un système de notation à cinq points qui intègre les recommandations internationales et les meilleures pratiques en matière de taxation du tabac. Cet indice à cinq points utilise les données de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres sources pour évaluer les pays selon les quatre composantes suivantes : le prix des cigarettes, l'évolution de leur accessibilité financière, la part de la taxe dans le prix des cigarettes vendues en détail et la structure de la taxation du tabac. La note totale correspond à la moyenne des notes des quatre composantes.

En moyenne, la région de l'Afrique subsaharienne a obtenu une note légèrement supérieure à 1 sur 5 en 2024. Améliorer les

politiques de taxation du tabac permettrait de réduire la prévalence du tabagisme, notamment chez les jeunes, tout en générant des recettes fiscales supplémentaires pour les gouvernements.

On observe d'importantes disparités dans la région quant aux scores globaux de 2024. Le Lesotho a obtenu le meilleur score avec 3,5 points sur 5, suivi des Seychelles et de Maurice, avec 3,1 points. La Somalie a obtenu la note la plus faible, 0, et plusieurs pays (Ouganda, Niger, Mali, Guinée-Bissau et Guinée) ont suivi avec une note de 0,5. La plupart des pays de la région ont obtenu moins de la moitié des points possibles. Ces résultats indiquent qu'il existe une marge d'amélioration importante en matière de fiscalité du tabac dans toute la région.

Figure 2: Notes générales par pays d'Afrique subsaharienne (2024)



Remarque : données insuffisantes pour calculer les notes générales moyennes au Djibouti, Érythrée et Soudan
Source des données : Évaluation de la fiscalité des cigarettes de l'EfH, 4e édition

Principaux résultats par composante

Prix des cigarettes

Le prix est un facteur déterminant de la consommation de cigarettes : plus le prix augmente, plus la demande diminue. Les prix sont généralement bas. En 2024, la note moyenne en Afrique subsaharienne pour ce critère a été de 1,39 sur 5. Les Seychelles obtiennent la meilleure note, avec 5 points. À l'inverse, 11 des 49 pays de la région ont obtenu 0 point. Ces variations de prix à travers la région peuvent compromettre l'efficacité des mesures de prix élevés mises en place dans certains pays.

Évolution de l'accessibilité financière aux cigarettes

Pour réduire la demande, les cigarettes doivent devenir moins abordables. Ainsi, les consommateurs en achèteront moins et beaucoup arrêteront de fumer. Dans ce cadre, il est impératif que le prix des cigarettes augmente plus vite que l'inflation et la croissance du revenu réel. C'est en Afrique subsaharienne que ce volet nécessite les plus grands progrès. La note moyenne régionale n'est que de 0,37 point sur 5. Hormis la Gambie (4 points), le Lesotho (3), le Nigéria (2) et le Malawi (2), tous les autres pays ont obtenu 0 point pour ce volet en 2024.

Part des taxes dans le prix

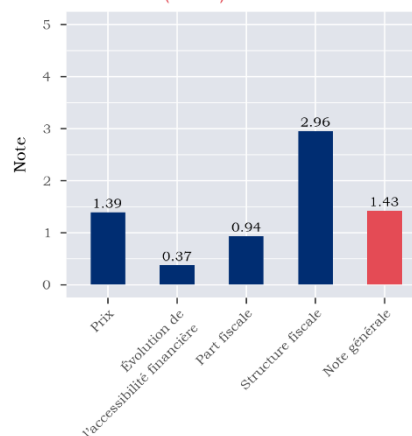
Une part élevée des taxes dans le prix de vente des cigarettes est essentielle pour accroître les recettes fiscales de l'État provenant des cigarettes et constitue généralement un bon indicateur de la performance de la politique fiscale. En Afrique subsaharienne, la note moyenne obtenue pour cette composante est de 0,94 point, avec d'importantes disparités entre les pays. L'île Maurice affiche la part fiscale la plus élevée, avec 4,5 points sur 5, suivie des

Comores (4,0 points) et des Seychelles (3,5 points). À l'autre extrémité du classement, dix-sept pays de la région obtiennent 0 point, ce qui indique que leurs gouvernements pourraient tirer des recettes nettement plus importantes de la fiscalité des cigarettes. Il convient toutefois de noter qu'une forte part des taxes dans le prix peut être observée même lorsque le prix des cigarettes est faible. Il est donc préférable d'interpréter conjointement les notes de ces deux composantes.

Structure fiscale

L'efficacité des structures fiscales varie en matière de réduction du tabagisme et de recouvrement des recettes fiscales. Les systèmes de droits d'accise spécifiques uniformes, régulièrement relevés à la hausse sont généralement plus efficaces et plus faciles à administrer. En Afrique subsaharienne, la note moyenne pour cette composante est de 2,96 sur 5 en 2024. Le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud obtiennent la note maximale de 5. La Somalie obtient la note la plus faible de la région, avec 0 sur 5.

Figure 3 : Notes moyennes par composante et score global de l'Afrique subsaharienne (2024)



Source des données : Évaluation de la fiscalité des cigarettes de l'EFH, 4e édition

Note au fil du temps

Les progrès en matière de fiscalité du tabac varient considérablement en Afrique subsaharienne. Depuis 2020, la moyenne régionale a constamment diminué, passant de 1,57 à 1,43 point en 2024. Entre 2022 et 2024, 19 pays ont amélioré note générale, tandis que neuf ont connu une baisse. Parmi les pays ayant progressé, le Nigéria a enregistré la plus forte hausse (1,5 point), suivi du Lesotho (1,25 point). À l'inverse, le Libéria, le Mozambique et le Kenya ont connu les plus fortes baisses, avec

des baisses respectives de 1,50, 1,25 et 1,25 point.

Chaque pays d'Afrique subsaharienne devrait saisir l'opportunité d'améliorer sa politique de fiscalité du tabac. Cela permettra non seulement d'améliorer la santé de la population, mais aussi de générer d'importantes recettes fiscales, qui peuvent être réaffectées à l'éducation, à la santé et à d'autres politiques favorisant la prospérité.

Tableau 1 : Évolution des notes moyennes par composante et des notes générales en Afrique subsaharienne, 2014-2024

Composante	2014	2016	2018	2020	2022	2024
Prix	1.36	1.26	1.30	1.36	1.40	1.39
Évolution de l'accessibilité financière	0.32	0.24	0.48	1.02	0.54	0.37
Part fiscale	0.75	0.80	0.97	0.96	1.06	0.94
Structure fiscale	2.32	2.39	2.51	2.86	3.02	2.96
Note générale	1.20	1.19	1.31	1.57	1.51	1.43

Annexe 1 : Tendances des notes par composante et des notes générales par pays d'Afrique subsaharienne (2014-2024)

